Compte-rendu de l'entretien accordé par Monsieur le Maire de Cugnaux au Collectif Francazal le 17 mai 2010, à 18 heures

Etaient présents :
Mairie de Cugnaux :
M. Guérin Philippe (Maire), M. Guérin Pierre (Conseiller municipal, Rapporteur du Budget - Suivi Budgétaire ; Délégué du Grand Toulouse), M. Tolsan (Adjoint au Maire, Sports), M. Vrécord Mitel (Adjoint au Maire, Voirie, Patrimoine, Urbanisme)
Collectif Francazal :
M. Gineste (Président), M. Gaich (Trésorier), Mme Maisongrande (Correspondante de Villeneuve-Tolosane), M. Nicolas (Correspondant de Plaisance-du-Touch)

Après les présentations de chacun des participants, nous avons déclaré que le Collectif avait fait une demande d'audience pour obtenir des informations et la position de la mairie de Cugnaux sur la décision d'expérimenter la solution aéronautique pendant une période de deux ans, mais que la récente lettre du Maire adressée à la population constituait une première réponse ainsi que le communiqué de presse du Grand Toulouse.

Monsieur le Maire a rappelé le contexte de la fermeture de Francazal et affirmé que la décision d'expérimenter la solution aéronautique a été prise par l'Etat et lui seul et non par les élus comme le collectif l'affirme
Il a rappelé qu'il était satisfait que l'Armée reste sur place jusqu'à la fin de l'année pour passer le relais au gestionnaire chargé de l'expérimentation, car il craignait que le site soit abandonné et occupé illégalement.
Nous lui avons fait observer que le terrain restait propriété de l'Armée et que le 1er RTP, maintenu sur le site, en aurait vraisemblablement assuré le gardiennage. Le Maire a indiqué que le 1er RTP ne garderait que ses terrains et non l'ensemble du site.

Sur la question de la responsabilité exclusive de l'État, nous avons fait remarquer que les Collectivités locales disposaient d'un droit de priorité pour l'acquisition du terrain. Il nous a été répondu que cela n'avait pas été évoqué car l'Etat est toujours propriétaire du site.

Le premier point abordé à notre demande a été l'absence d'information de la population sur les enjeux de la reconversion et les débats que ceux-ci avaient suscités au sein du Comité de Pilotage, ainsi que le refus de communication des documents remis par les cabinets chargés des études de la reconversion.
Monsieur le Maire nous a répondu qu'aucun rapport d'étude, ni aucun compte-rendu des réunions du Comité de Pilotage ne lui avait été remis, à l'exception des documents qui se trouvent sur le site internet de la Ville de Cugnaux. Pour l'essentiel, les projets ont seulement fait l'objet de présentations orales.

Nous avons demandé des précisions sur la provenance du tableau des mouvements d'avions à Francazal au cours des dix dernières années, qui figure dans la lettre adressée à la population, et émis l'opinion que les chiffres annoncés – 6000 mouvements en 2008 et 2009 - étaient exagérés.
Monsieur le Maire a rétorqué que ces chiffres avaient été donnés par le Colonel du détachement Air de Francazal,, à la demande du collectif ,dans un courrier adressé au Collectif et reproduit sur le site de la Mairie.
Nous avons précisé que les trafics annoncés dans le courrier évoqué nous avaient parus surestimés et que, n'ayant pas les moyens de les vérifier, nous n'avions pas jugé utile de les publier.

Nous avons ensuite appelé l'attention des Élus sur le fait que le projet présenté n'était pas économiquement viable et qu'il serait suivi d'une deuxième tranche.

Monsieur le Maire a répondu que l'allongement de la piste n'était pas envisageable (elle pourrait au mieux être allongée de 200 m, ce qui ne permettrait pas d'accueillir un trafic de fret) et qu'il n'y aurait ni fret, ni low cost. Il a d'ailleurs précisé que la venue des low cost est toujours soumise à la condition d'un financement par les collectivités locales.
Monsieur le Maire a ajouté que la viabilité se mesurait sur l'ensemble de l'opération et que des entreprises étaient prêtes à venir s'installer. Nous avons émis des doutes sur les quelques intentions dont nous avons eu connaissance. Nous avons également souligné l'irréversibilité probable du processus en cours et qu'attendre que l'Etat s'enlise dans une solution dite transitoire était une stratégie dangereuse prises par les Collectivités pour leurs concitoyens.

Enfin, nous avons déploré que les arguments retenus pour le choix entre les différents projets aient été exclusivement des arguments économiques, d'ailleurs discutables. Nous attendions des Élus qu'ils se soucient davantage de la population et qu'ils évaluent les projets selon les critères du développement durable, et notamment sur l'aspect environnemental. Nous avons rappelé que les décisions prises ne concernaient pas que la commune de Cugnaux mais bien toutes les communes environnantes comme Portet-sur-Garonne, Toulouse, Villeneuve-Tolosane, Plaisance-du-Touch, Pechbusque et bien d'autres,
Monsieur le Maire a indiqué que seules les communes de Cugnaux et Portet étaient concernées par le PEB. Monsieur le Maire a rappelé qu'il avait le souci de la qualité de vie, rappelant qu'il habitait en bout de piste, et que les Élus avaient exigé que les nuisances ne soient pas augmentées.

L'entretien s'est terminé sur la confirmation par Monsieur le Maire qu'une réunion publique d'information de la population aurait lieu dans la première quinzaine de juin.